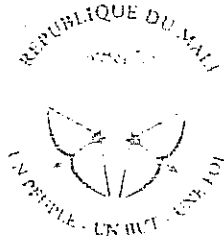


DIRECTION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Koulouba, le



NO :

MAECI/DCI/DCB/AM

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République du Mali présente ses compliments à l'Ambassade de la République de Turquie à Bamako et, a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint, trois (3) requêtes formulées par le Ministère de l'Equipement et des Transports de la République du Mali. Il s'agit de :

- Requête pour le renouvellement du Parc automobile de Transport Commercial ;
- Requête pour la construction du port sec de Kayes ;
- Requête pour la construction du port sec de Sikasso.

Le Ministère saurait gré à l'Ambassade des dispositions utiles qu'elle voudra prendre en vue d'un traitement diligent des présentes requêtes.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République du Mali remercie l'Ambassade de la République de Turquie à Bamako de son aimable entremise et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

**AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE**  
**BAMAKO**

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT  
ET DES TRANSPORTS

..\*..\*..\*..\*

SECRETARIAT GENERAL

..\*..\*..\*..\*

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

..\*..\*..\*..\*

REQUETE DU  
GOUVERNEMENT DU MALI

AUPRES DU GOUVERNEMENT DE LA TURQUIE

Pour le financement du Projet de construction du port sec de  
Kayes

Date de rédaction de la requête : 29 novembre 2010

1. Référence du Projet : Projet du Gouvernement de la République du Mali.
2. Pays : Mali.
3. Secteur : Transports.
4. Titre du projet : Construction d'un port sec à Kayes.
5. Maître d'Ouvrage : Ministère de l'équipement et des Transports.
6. Localisation du Projet : Le projet est situé dans la ville de Kayes.

## I. JUSTIFICATION DU PROJET :

Les mutations profondes du commerce international caractérisées entre autres par l'augmentation de la taille des navires et la poursuite inéluctable de la contencurisation ont mis en exergue les limites des Entrepôts maliens dans les ports de transit. Près de 40% des marchandises maliennes transitent par le port de Dakar dont l'engorgement des zones d'entreposage se traduit par le paiement de frais d'entreposage hors Entrepôts maliens 5 fois plus chers à nos opérateurs économiques.

La construction du port sec de Kayes s'inscrit dans le but de soustraire les produits à ces taxations hors zone malienne, pour constituer des stocks suffisant en territoire malien. Le port sec de Kayes est en effet constitué des stations douanières intérieures qui faciliteront le stockage, le conditionnement et la distribution sous douane de produits stratégiques pour l'économie malienne tant à l'importation qu'à l'exportation.

## II. OBJECTIFS DU PROJET :

### **(i) Objectifs macro-économiques :**

Les incidences escomptées sur l'économie nationale sont entre autres :

- la régularité et l'accélération du circuit des importations et des exportations permettant une relance de l'économie par l'accroissement de la consommation ;
- la maîtrise du volume des échanges ainsi que la maîtrise des statistiques nationales qui constituent un outil stratégique de politique économique ;
- une facilitation du recouvrement des recettes fiscales à travers un centre unique de traitement.

### **(ii) Objectifs micro-économiques :**

A ce titre, on peut noter :

- la disponibilité des intrants nécessaires pour l'économie ;
- la réduction des coûts et de la durée d'acheminement des produits à travers un pôle unique qui regroupe tous les intervenants ;
- une plus grande sécurité des marchandises par la mise en place des techniques et équipements appropriés pour les opérations physiques de manutention, de stockage, de livraison etc.

(iii) Objectifs stratégiques :

La création du port sec permet :

- de disposer d'un circuit d'approvisionnement d'urgence efficace ;
- de constituer et mobiliser rapidement un stock de sécurité (produits stratégiques comme les hydrocarbures, produits alimentaires, intrants industriels, autres produits) ;
- de contribuer à la lutte contre les fraudes fiscales à travers les modes de gestion de magasins cales ou sous douane.

**III. COUT DU PROJET :**

Le coût total du projet (études, travaux et surveillance) est estimé à environ 10 milliards 61 millions de F CFA se décomposant ainsi qu'il suit :

- études, contrôle et surveillance des travaux : 658 millions FCFA ;
- travaux de construction : 9 403 millions FCFA

**IV. DELAI D'EXECUTION :**

Les travaux n'ont pas démarré, la recherche de financement est en cours.

**V. ETAT ACTUEL :**

Les études de faisabilité technico-économique, socio-environnementale et techniques détaillées avec les dossiers d'Appel d'Offres ont été réalisées.

**VI. SITUATION D'EXECUTION :**

Néant (projet en perspective).

**VII. CONCLUSION :**

Le Gouvernement du Mali profite de cette occasion pour renouveler ses sincères remerciements aux Autorités Turques pour leur participation effective à ces projets prioritaires de développement et souhaite à cet effet qu'une suite favorable soit réservée à la présente requête.

Bamako, le 29 novembre 2010.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT  
ET DES TRANSPORTS

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

SECRETARIAT GENERAL

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

REQUETE DU  
GOUVERNEMENT DU MALI

AUPRES DU GOUVERNEMENT DE LA TURQUIE

Pour le financement du Projet de construction du port sec de  
Sikasso

Date de rédaction de la requête : 29 novembre 2010.

1. Référence du Projet : Projet du Gouvernement de la République du Mali.
2. Pays : Mali.
3. Secteur : Transports.
4. Titre du projet : Construction d'un port sec à Sikasso.
5. Maître d'Ouvrage : Ministère de l'Équipement et des Transports.
6. Localisation du Projet : Le projet est situé dans la ville de Sikasso.

## I. JUSTIFICATION DU PROJET :

Les mutations profondes du commerce international caractérisées entre autres par l'augmentation de la taille des navires et la poursuite inéluctable de la conteneurisation ont mis en exergue les limites des Entrepôts maliens dans les ports de transit. Près de 50% des marchandises maliennes transitent par les ports d'Abidjan, Lomé et Accra dont l'engorgement des zones d'entreposage se traduit par le paiement de frais d'entreposage hors entrepôts maliens 5 fois plus chers à nos opérateurs économiques.

La création du port sec de Sikasso s'inscrit dans le but de soustraire les produits à ces taxations hors zone malienne, pour constituer des stocks suffisant en territoire malien. Le port sec de Sikasso est en effet constitué des stations douanières intérieures qui faciliteront le stockage, le conditionnement et la distribution sous douane de produits stratégiques pour l'économie malienne tant à l'importation qu'à l'exportation.

## II. OBJECTIFS DU PROJET :

### (i) Objectifs macro-économiques :

Les incidences escomptées sur l'économie nationale sont entre autres :

- la régularité et l'accélération du circuit des importations et des exportations permettant une relance de l'économie par l'accroissement de la consommation ;
- la maîtrise du volume des échanges ainsi que la maîtrise des statistiques nationales qui constituent un outil stratégique de politique économique ;
- une facilitation du recouvrement des recettes fiscales à travers un centre unique de traitement.

### (ii) Objectifs micro-économiques :

On peut noter :

- la disponibilité des intrants nécessaires pour l'économie ;
- la réduction des coûts et de la durée d'acheminement des produits à travers un pôle unique qui regroupe tous les intervenants ;
- une plus grande sécurité des marchandises par la mise en place des techniques et équipements appropriés pour les opérations physiques de manutention, de stockage, de livraison etc.

(iii) Objectifs stratégiques :

La création du port sec permet :

- de disposer d'un circuit d'approvisionnement d'urgence efficace ;
- de constituer et mobiliser rapidement un stock de sécurité (produits stratégiques comme les hydrocarbures, produits alimentaires, intrants industriels, autres produits) ;
- de contribuer à la lutte contre les fraudes fiscales à travers les modes de gestion de magasins cales ou sous douane ;
- le paiement des frais d'entreposage et de passage dans l'entrepôt aux opérateurs économiques nationaux.

**III. COUT DU PROJET :**

Le coût total du projet (études travaux et surveillance) est estimé à environ 10.061 millions de F.CFA se décomposant ainsi qu'il suit :

- études, contrôle et surveillance des travaux : 658 millions FCFA ;
- travaux de construction : 9 403 millions FCFA

**IV. DELAID'EXECUTION :**

Les travaux n'ont pas démarré, la recherche de financement est en cours.

**V. ETAT ACTUEL :**

Les études de faisabilité technico-économique, socio-environnementale et techniques détaillées avec les dossiers d'Appel d'Offres ont été réalisées.

**VI. SITUATION D'EXECUTION :**

Néant (projet en perspective).

**VII. CONCLUSION :**

Le Gouvernement du Mali profite de cette occasion pour renouveler ses sincères remerciements aux Autorités Turques pour leur participation effective à ces projets prioritaires de développement et souhaite à cet effet qu'une suite favorable soit réservée à la présente requête.

Bamako, le 29 novembre 2010.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT  
ET DES TRANSPORTS

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

SECRETARIAT GENERAL

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

REQUETE DU  
GOUVERNEMENT DU MALI

AUPRES DU GOUVERNEMENT DE LA TURQUIE

POUR LE FINANCEMENT DU RENOUVELLEMENT DU PARC  
AUTOMOBILE DU TRANSPORT COMMERCIAL



1. Date de rédaction de la requête : 29 Novembre 2010
2. Référence du Projet : Projet du Gouvernement de la République du Mali.
3. Pays : Mali.
4. Secteur : Transports.
5. Titre du projet : Renouveau du parc automobile de transport commercial
6. Maître d'Ouvrage : Ministère de l'Équipement et des Transports.
7. Localisation du Projet : Mali.

## I. JUSTIFICATION DU PROJET :

Situé au cœur de l'Afrique occidentale, le Mali fait partie des quatorze (14) pays africains sans littoral. Il est limité à l'Est par le Niger, au nord par l'Algérie, au sud par la Côte d'Ivoire, au sud-est par le Burkina Faso, au sud-ouest par la Guinée Conakry, à l'ouest par le Sénégal et au nord-ouest par la Mauritanie. Il partage 5 200 Km de frontière avec ces pays.

Le pays compte environ quatorze (14) millions d'habitants avec une superficie de 1 241 248 km<sup>2</sup>. Les plus grandes villes sont : Bamako, Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal. De ces villes partent ou aboutissent la plupart des échanges nationaux et internationaux.

En somme c'est un pays doublement enclavé (intérieur et extérieur) qui rend son développement socio-économique tributaire des transports et particulièrement des transports routiers.

La population malienne est inégalement répartie entre les régions. A titre d'exemple, la région de Ségou a une densité de 26 ha/km<sup>2</sup> et moins de un (1) ha/ km<sup>2</sup> à Kidal. En 2007, le PIB était de 3 372,3 milliards de FCFA dans lequel la part des transports et des télécommunications représentait les 6.7 % du PIB.

Au regard de la politique gouvernementale de désenclaver le pays par la réhabilitation, la construction et le bitumage de toutes les routes nationales et de celles reliant le pays avec tous les pays frontaliers, les transports internationaux et interurbains de passagers ainsi que de marchandises ont connu un essor remarquable.

Cependant, le parc automobile du Mali destiné au transport commercial est caractérisé par sa vétusté avec une moyenne d'âge de plus de seize (16) ans. Aussi, dans pour répondre aux exigences d'un transport moderne, rentable et efficace dans le cadre de l'intégration sous régionale, il convient de rajeunir le parc automobile commercial du Mali.

Un autre problème réside dans la recherche de financement destiné aux gros investissements. En effet, depuis la restriction du secteur bancaire, les banques ont tendance à limiter leurs concours au financement du court terme au détriment du long terme. En outre, les taux de financement sont de l'ordre de 12% : ce qui engendre des intérêts élevés pouvant jusqu'à hypothéquer la rentabilité des investissements.

C'est donc en l'absence de tout financement que le Gouvernement du Mali a décidé en 2004 d'apporter un appui aux transporteurs routiers par la mise en place d'un programme de renouvellement du parc automobile de transport.

Ainsi, l'arrêté N°04-2020/MEF-SG du 11 octobre 2004 du Ministre de l'Economie et des Finances définit le cadre de cet appui à savoir l'exonération des véhicules automobiles neufs importés, des droits de douane et de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pendant une année.

En outre les sociétés de transport ou les personnes physiques qui importent des véhicules neufs dans le cadre de ce programme, bénéficient d'une période de deux (2) ans à compter de la date d'importation dudit véhicule, de l'exonération de la taxe exigible sur les prêts contractés pour le financement. Dans le cadre de cette opération 1005 véhicules neufs ont été acquis. Toutefois des difficultés sont apparues dans l'acquisition desdits véhicules notamment la disponibilité financière de l'investissement.

En vue de la poursuite de ces actions entreprises et de trouver le meilleur cadre de renouvellement du parc, le Gouvernement du Mali envisage la réalisation d'une étude qui dégagera les besoins de financement pour le renforcement du parc.

## II. OBJECTIFS DU PROJET :

Le présent projet a pour objectif de renouveler le parc automobile de transport afin de le rendre moderne, fiable et compétitif dans un espace sous régional et régional communautaire.

## III. COMPOSANTES DU PROJET :

Les composantes du projet sont :

- les études de renouvellement du parc automobile de transport commercial qui définiront les besoins de financement;
- la fourniture de véhicules de transports commerciaux (passagers et marchandises);
- l'installation d'un atelier de maintenance ;
- la formation des conducteurs et des agents de maintenance des véhicules fournis.

## III. COUT DU PROJET :

Les besoins de véhicules de transport ont été estimés en 2009 à 3100 unités pour un coût de 204 milliards répartis comme :

- 200 citernes (40 à 55 000 litres) ;
- 1500 semi remorque ;
- 500 camions (15- 20 tonnes);
- 500 Bus (40 à 70 places) ;
- 200 mini- cars (15 à 30 places) ;
- 200 taxis- voitures.

L'étude dont les termes de références sont élaborés définira les besoins actualisés.

#### IV. DELAI D'EXECUTION :

La durée de l'étude est estimée à soixante quinze (75) jours et la mise en œuvre du projet pourra s'étendre sur cinq ans.

#### V. ETAT ACTUEL :

Les termes de références de l'étude sont élaborés.

#### VI. SITUATION D'EXECUTION DU PROJET :

Néant (projet en perspective).

#### VII. CONCLUSION :

Le Gouvernement du Mali profite de cette occasion pour renouveler ses sincères remerciements aux Autorités Turques pour leur participation effective à ces projets prioritaires de développement et souhaite à cet effet qu'une suite favorable soit réservée à la présente requête.

Bamako, le 29 novembre 2010.